

15137/12

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2012-2013

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 25 octobre 2012

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 25 octobre 2012

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Décision du Conseil portant nomination de trois membres britanniques
et de deux suppléants britanniques du Comité des régions

E 7785



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 18 octobre 2012 (23.10)
(OR. en)**

15137/12

CDR 120

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination de trois membres britanniques et de deux suppléants britanniques du Comité des régions

DÉCISION DU CONSEIL

du

portant nomination de trois membres britanniques et de deux suppléants britanniques du Comité des régions

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

vu la proposition du gouvernement du Royaume-Uni,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 22 décembre 2009 et le 18 janvier 2010, le Conseil a adopté les décisions 2009/1014/UE et 2010/29/UE portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2010 au 25 janvier 2015¹.
- (2) Trois sièges de membres du Comité des régions sont devenus vacants à la suite de la fin du mandat de M. Jonathan BELL, M. Iain MALCOLM et Mme Irene OLDFATHER. Deux sièges de suppléants du Comité des régions sont devenus vacants à la suite de la fin du mandat de M. Ted BROCKLEBANK et de M. Nicol STEPHEN,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ JO L 348 du 29.12.2009, p. 22 et JO L 12 du 19.1.2010, p. 11.

Article premier

Sont nommés au Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2015:

a) en tant que membres:

- Mme Patricia FERGUSON MSP, *Member of the Scottish Parliament*
- M. Paul WATSON, *Councillor*
- M. Trevor CUMMINGS, *Councillor*

et

b) en tant que suppléants:

- M. Jim HUME MSP, *Member of the Scottish Parliament*
- M. Jamie McGRIGOR MSP, *Member of the Scottish Parliament.*

Article 2

La présente décision prend effet le jour de son adoption.

Fait à ..., le

*Par le Conseil
Le président*
